



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL **EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1006**

Le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au parc Saint-Sacrement, 1126, rue Gédéon-M.-Prévost (en cas de pluie la séance aura lieu à l'endroit habituel, soit à l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne), le **lundi 9 juillet 2018 à 19h30**, statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante, dans le but de permettre:

241, rue Sainte-Marie Lot 2 441 840	Le remplacement de l'usage dérogatoire protégé par droit acquis « service de réparation d'automobile » par l'usage « autre service immobilier », tels que présentés au document de M. Henri Haddad.
--	---

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande d'usage conditionnel lors de cette séance du conseil.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 20^e jour du mois de juin 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
